**CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

**LA CARLONERIE**

**CLAUSE N°1 : Objet**

Les conditions générales de vente décrites ci après détaillent les droits et obligations de la société « La carlonerie » et de ses clients, dans le cadre de la réparation de chaussures et de matériel d’activités de plein air, et la vente des marchandises se rapportant à l’activité. Les caractéristiques principales des services sont présentées sur le site internet www.lacarlonerie.com.

Toute prestation accomplie par la société « La carlonerie » implique donc l’adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente. Le choix et l’achat de la prestation sont de la seule responsabilité du client. Toute commande passée est ferme et définitive.

En cas d’impossibilité de réaliser la commande, « La carlonerie » s’engage à en avertir le client par courriel ou téléphone dans les 7 jours suivant la réception des articles.

**CLAUSE N°2 : Prix**

Les prix des prestations et marchandises vendues sont ceux en vigueur le jour de la commande. Ils sont libellés en euros, TVA incluse, et n’incluent pas les éventuels frais de transport.

La société s’accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Elle s’engage à facturer aux prix indiqués le jour de la commande.

**CLAUSE N°3 : Modalités de paiement**

Les règlements s’effectuent :

-soit par chèque émis d’une banque domiciliée en France

-soit par carte bancaire

-soit en espèce.

Lors de la commande, l’acheteur peut payer la totalité ou verser un acompte qui sera convenu et écrit avec la société. Le paiement total, ou le solde restant, est dû au plus tard à la livraison de la marchandise.

Une facture est établie à la demande du client.

Aucun escompte ne sera pratiqué pour paiement anticipé.

**CLAUSE N°4 : Retard de paiement**

En cas de défaut de paiement total ou partiel au jour de la réception des marchandises, l’acheteur devra verser à « La carlonerie » une pénalité de retard égale à 3 fois le taux d’intérêt légal en vigueur le jour de la livraison, calculée sur le montant TTC de la somme restant due.

**CLAUSE N°5 : Clause résolutoire**

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause « retard de paiement », l’acheteur ne s’est pas acquitté des sommes restant dues, la transaction sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l’allocation de dommages et intérêts au profit de « La carlonerie ».

**CLAUSE N°6 : Cause de réserve de propriété**

« La carlonerie » conserve la propriété des biens vendus jusqu’au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. A ce titre, si l’acheteur fait l’objet d’un redressement ou d’une liquidation judiciaire, « La carlonerie » se réserve le droit de revendiquer les marchandises vendues et restées impayées.

**CLAUSE N°7 : Livraison**

La livraison est effectuée :

-soit à la remise directe des articles au client ;

-soit dans un des lieux proposé par « La carlonerie » et choisi par le client ;

-soit par un envoi de colis au client.

Le délai de livraison indiqué lors de la commande reste indicatif et n’est aucunement garanti. Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l’acheteur à :

* l’allocation de dommages et intérêts ;
* l’annulation de la commande.

Les envois par colis doivent comprendre une assurance perte des marchandises. En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l’acheteur devra le formuler au transporteur par courrier recommandé AR, dans les cinq jours suivant la livraison.

**CLAUSE N°8 : force majeure**

La responsabilité de « La carlonerie » ne pourra être mise en œuvre si la non exécution des obligation ci dessus décrites d écoule d’un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s’entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l’article 1148 du Code civil.

**CLAUSE N° 9 : Protection des données personnelles**

« La carlonerie » s’engage à ne pas diffuser les données personnelles que le client pourrait lui fournir.

**CLAUSE N°10 : Tribunal compétent**

Tout litige relatif à l’interprétation et à l’exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce d’Antibes.

Le 1er janvier 2020